

Maison gardin

-2,90 €
2016

actuels

rieur déco

plement, une histoire
s et de goûts

é jardin

es, prairies, gazons
de tondeuses et de robots

onnerie

pensiez connaître le savon...

Bancs de square

ntemporels et si français,
es Établissements Richard

Zoom sur

Dossier spécial Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées

+ de 50 pages

de tendances...
de shoppings...
et de news !

BIEN AVEC LES FERMETURES ET PROTECTIONS ADAPTÉES ET HARMONISÉES CHEZ SOI

© CHAMUZEL

108

De la porte de garage à la clôture, des volets au portail et au portillon, les solutions sont nombreuses avec des produits de haute qualité. Matériaux durables, produits esthétiques, facilité d'usage et d'entretien, automatisation... tout est fait pour nous faciliter le quotidien et embellir notre cadre de vie.

Jean-Luc Mercier

Les intérêts de bien clore sa propriété

Clore son « petit chez-soi » doit répondre à un ensemble de critères et de fonctions et présente de multiples intérêts. Une clôture appropriée permet de :

- marquer les limites de votre propriété,
- masquer les vis-à-vis,
- se protéger des intrusions et filtrer les visiteurs,
- assurer la sécurité des enfants et des animaux domestiques,
- créer un espace abrité des courants d'air,
- affirmer sa personnalité,
- se créer un cadre de vie esthétique.

Une bonne clôture de 1,80 à 2 m de haut (la hauteur réglementaire générale de 2 m se mesure depuis le côté le plus bas), suffisamment

opaque, est déjà bien dissuasive pour ce qui est des vols, surtout si elle est accompagnée de portails et portillons de qualité et suffisamment haut également. Vous pouvez édifier une séparation commune avec votre voisin, sur la limite séparative, si les deux parties sont d'accord. C'est intéressant pour le partage des frais et de l'entretien. Il est conseillé de se faire aider d'un géomètre

pour borner celle-ci de manière indiscutable si ce n'est déjà fait (à frais partagés) afin d'éviter tout problème ultérieur (changement de propriétaire, par exemple). Dans ce cas vous devrez signer tous les deux le procès-verbal de bornage du géomètre. En plus, établissez par écrit, signé et daté des deux parties, la mitoyenneté de votre clôture séparative, en double exemplaire.

Votre lecture se poursuit.



© ROY

Le savez-vous ?

Il est admis en droit commun (en l'absence de bornes) qu'un mur de séparation entre deux propriétés appartient à celui qui reçoit les eaux de pluie du haut du mur quand le chapeau de mur n'est qu'à une seule pente. Logiquement, il est considéré comme mitoyen si les eaux s'écoulent des deux côtés du fait des doubles pentes du chapeau en haut dudit mur.

M&Ja

« VOUS POUVEZ
ÉDIFIER UNE
SÉPARATION
COMMUNE AVEC
VOTRE VOISIN... »

110

« L'HARMONIE
COMPLÈTE DE
TOUTES VOS
FERMETURES DE
PROPRIÉTÉ ET DE
MAISON EST UN
PLUS INDÉNIABLE »

111

► **L'harmonie entre clôture, portail, portillon, volets et porte de garage**

Les concepteurs et fabricants de portails et portillons ont souvent élargi leurs gammes aux clôtures, volets, portes d'entrée et portes de garage afin de proposer des produits parfaitement harmonisés en style, en forme et en couleur. L'évolution des matériaux y est naturellement pour quelque chose. L'aluminium, par exemple, permet d'obtenir des résultats très haut de gamme qui donnent beaucoup de charme et de classe à votre habitat. Certains produits en PVC ou en bois existent aussi. Outre sa légèreté, l'aluminium est aussi très durable dans le temps et ne nécessite (presque) aucun entretien. Notons malgré tout que, si les produits ont actuellement un design extrêmement abouti, mieux vaut éviter de choisir des lignes trop « excentriques » ou des couleurs trop « crues » (dans le cas des matériaux teintés dans la masse), car à terme, les effets de mode passant, vos installations



vont perdre de leur attrait. Sous réserve de bien choisir ses équipements et son installateur, l'harmonie complète de toutes vos fermetures de propriété et de maison est un plus indéniable qui donne de la valeur à votre bien et beaucoup de caractère. Pensez-y, car en faisant tout réaliser d'un coup (ou en plusieurs étapes programmées à l'avance) vous avez la certitude d'avoir exactement la même qualité, le même rendu, le même suivi aussi et sans doute des avantages à discuter avec l'installateur.

Les automatismes sont au rendez-vous dans le neuf comme dans l'ancien

Difficile de nier qu'un portail automatisé n'est pas un vrai plus ! On y prend vite goût. Battant ou coulissant, commandé à distance par smartphone ou télécommande, il permet de gagner du temps tout en évitant les aléas climatiques. Ce qui était autrefois réservé aux portails neufs

est aujourd'hui révolu. La quasi-totalité des portails et portillons existants, même lourds (fer forgé) peut être automatisée. Ce grand confort existe aussi pour les volets. Bien sûr, on pense au volet roulant, sachez que neufs ou anciens, vos volets battants ou coulissants peuvent aussi être automatisés et même programmés. Un vrai plus pour les maisons de caractère ou celles qui sont classées et ne peuvent recevoir de volets roulants. Quant au garage... là encore, il serait dommage de vous priver des automatismes de porte. Ils sont même (presque) indispensables si votre garage donne directement dans la rue, vous évitant de bloquer la circulation, par exemple.

Faites les choses en règle : informez-vous sur vos droits et obligations

Avant d'envisager des travaux de clôture, consultez impérativement le service d'urbanisme de votre mairie pour consulter le plan local d'urbanisme



Remarque

Dans la mesure où vous auriez besoin d'une déclaration préalable de travaux pour clore, profitez-en pour intégrer les volets et portes de garage qui changeraient l'allure de vos façades afin de présenter un projet global cohérent en une seule démarche.

(PLU) ou le plan d'occupation des sols (POS) de la commune. Il est assez fréquent que celui-ci impose des normes spécifiques d'édification, différentes donc du cadre législatif général (hauteur à respecter, choix des matériaux, couleur). Si vous habitez un lotissement, consultez également le règlement qui s'y rattache et son cahier des charges. Vous pouvez tout à fait être amené à devoir déposer une déclaration préalable de travaux à la mairie, peut-être même un permis de construire (secteur sauvegardé ou délimité par le plan local d'urbanisme, site inscrit ou classé, zone spécifique imposées par la commune...). Sur votre acte de propriété, vérifiez qu'aucune servitude de passage ou administrative (servitude d'accès à la mer, servitude de halage, servitude d'entretien de berges ou de canal d'irrigation...) ne grève votre terrain. En effet, dans ce cas, vous êtes obligé de la respecter scrupuleusement, ce qui limite votre droit à clôturer aux conditions fixées par les usagers de cette servitude. ■

M&Ja